



**Bureau du Pays
Compte rendu de la réunion du 7 mars 2018
à Vauvert**

Séance du 07 mars 2018

Date de convocation : 02 mars 2018

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 5

Membres votants : 86

Membre ayant donné procuration : 0

Nombre total de voix : 5

Le quorum est atteint : 5/8

Membres présents sans voix délibérative : 0

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à 18h30, le Bureau Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jacky REY, Jean Paul FRANC, Véronique MARTIN, Laurent PELISSIER.

Administration :

Yannick REBOUL, Directeur du Pays Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du Pays Vidourle Camargue.

Ordre du jour :

Pour le comité syndical du 21/03/2018 :

- 1- Débat d'Orientation Budgétaire
- 2- Demande de financement au titre du dispositif européen DLAL FEAMP- Animation/fonctionnement 2018
- 3- Demande de financement au titre du dispositif européen DLAL FEAMP- projet coopération : gestation et valorisation des ressources halieutiques locales
- 4- Délégation du comité syndical au Bureau
- 5- Règlement intérieur du PÉTR

Pour le comité syndical du 04/04/2018 :

- 1- Approbation du compte de gestion 2017
- 2- Approbation du compte administratif 2017
- 3- Affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018
- 4- Propositions budgétaires 2018
- 5- Indemnité allouée au comptable public
- 6- Adhésion aux réseaux de défense des intérêts liés au PÉTR
- 7- Adhésion aux sites remarquables du gout et participation aux déplacements sur salons

Affaires courantes, questions diverses

- 8- Animation des délégations (1ere rencontre président, vice-président, chargé de mission le 7 mars 2018)
- 9- Point contrat de ruralité

M. Martinez rappelle l'ordre du jour et précise que tous les points ne pourront pas être abordés à cette séance et passe au premier point.

- **1 BUDGET :**

Le budget est passé en revu chapitre par chapitre et certains articles détaillés ou précisés.

Il est rappelé que contrairement aux collectivités types commune ou communauté de communes, le syndicat n'a pas vocation à investir et que l'objet de ses missions porte essentiellement en fonctionnement.

Recettes de fonctionnement :

Il est rappelé la cotisation des CC à 1.50 € et celle de la CC Pays de Lunel à 1 €.

Le départ du département du syndicat entraîne une baisse de 35 000 qui n'est que partiellement compensée par les subventions apportées aux actions.

Recettes d'investissement :

Rien de particulier. Le chapitre 45 est ouvert avec 1 000 € pour le mécénat.

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : les dépenses de fonctionnement restent stables, ouverture du compte 617 Etudes est ouvert pour 20 000 € afin de faire réaliser projet de territoire.
- Chapitre 012 : à effectif constant, les charges évoluent peu

Dépenses d'investissement :

Très peu de dépenses : remplacement classique de matériel informatique, achat de meubles pour 1 bureau
Création envisagée d'une exposition itinérante sur le patrimoine

Un Powerpoint sera présenté en comité syndical avec le détail des différentes opérations prévues dans l'année.

- **2 CONTRAT DE RURALITE :**

Dossiers déposés en Préfecture du Gard : 22

Dossiers déposés en Préfecture de l'Hérault : 11

Le rendez-vous prévu le 22 mars en Pref est annulé et reporté en avril.

- **3 REGLEMENT INTERIEUR :**

Il doit être fait dans les 6 mois. Le point principal est celui des pouvoirs en cas d'absence. Les titulaires ne voulant pas forcément être représentés par leurs suppléants. Les CC ont délibéré de façons différentes en affectant ou pas les titulaires et suppléants. Il est décidé qu'un titulaire absent doit obligatoirement donner pouvoir pour se faire représenter. Un suppléant sans pouvoir n'a pas de droit de vote.

Il est demandé également que lors des séances ne sièges à la table que les personnes ayant droit de vote. Les autres devant rejoindre le public.

Il est donc demandé de revoir l'article 4 et l'article 9 dans ce sens.

- **3 Questions diverses :**

M. Péliissier demande quand sera fait le changement de nom de domaine. M. Reboul précise que c'est en cours.

Il est évoqué la possibilité de changement du logo. Après réflexion et compte tenu des couts, il n'y aura pas de changement pour l'instant.

M. Péliissier fait mention d'un mail envoyé aux élus du PETR provenant de la commune du Grau du Roi.

Le PETR n'a pas vocation à se faire le relai des informations des communes. Il est décidé de ne pas communiqué les infos des communes.

La séance est levée à 20h00

Le Président
Pierre MARTINEZ